

Travailleurs frontaliers : 40 ans de lutte des classes



Devant une salle comble, Arsène Schmitt, le président du comité de défense des travailleurs frontaliers, est revenu sur le chemin parcouru depuis la création de l'association. Photo RL

Le Comité de défense des travailleurs frontaliers de la Moselle est revenu, hier, sur le chemin parcouru depuis sa création, il y a 40 ans. Ses nombreuses victoires mais aussi les revendications en suspens.

Rarement le Comité de défense des travailleurs frontaliers de la Moselle n'a autant rassemblé. C'est devant une salle archicomble que son assemblée générale s'est tenue hier à l'hôtel de ville. Au point que bon nombre de sympathisants n'ont pu entrer faute de place. Il faut dire que l'association célébrait un événement de taille : son 40e anniversaire.

Arsène Schmitt, le président, est revenu sur le chemin parcouru depuis la création du comité en décembre 1977, sous l'impulsion du regretté Marcel Hantz. « Les orientations prises ont depuis été scrupuleusement respectées. » Rassembler les travailleurs frontaliers, les informer, défendre leurs droits et leurs acquis... Une lutte incessante. Et les batailles furent nombreuses, difficiles, pour préserver les statuts, les garanties collectives menacées « au nom du capitalisme », critique Arsène Schmitt, qui dénonce le mépris, « l'affront à la classe ouvrière, alors que chaque année il y a 80 milliards d'évasions fiscales en France, en toute impunité ».

Des victoires marquantes

100 000 frontaliers travaillent au Luxembourg, 15 800 en Sarre, 4 500 dans le Palatinat. Le comité compte 11 563 membres et de nombreuses victoires à son actif : la réintégration dans le régime local de la Sécurité sociale, le droit aux indemnités chômage en fonction du salaire réel, l'obtention de la carte Vitale... Et, la plus marquante, l'abrogation de la CSG-CRDS (8 % du salaire brut mensuel) en 2000, après dix années de combat, des pétitions, des manifestations, 9 000 requêtes déposées devant le tribunal administratif. « Elles ont eu raison de l'obstination des gouvernants de l'époque... Il y en a eu des campagnes de dénigrement à notre égard », se remémore le président, rappelant qu'on ne devient pas « travailleur frontalier par convenance, mais par nécessité suite à la liquidation de nos industries sous l'autel de la belle Europe censée nous protéger. » Une Europe, « broyeuse

de conquêtes sociales », qu'il fustige, « qui nous promettait le paradis en 1992, lors du traité de Maastricht. »

Des dossiers en suspens

Dernière victoire en date, la fin de la double imposition sur les retraites après huit années de lutte. « Mais à chaque fois que l'on règle un gros dossier, un autre survient. » Des revendications restent en suspens : la non-reconnaissance par l'Allemagne de l'invalidité accordée en France ; la prime de rentrée scolaire versée tardivement en octobre, voire en janvier ; la proposition de la Commission européenne de faire payer les allocations chômage par le pays qui a perçu les cotisations et non plus le pays de résidence et l'assujettissement depuis cette année à la CSG-CRDS prélevée sur les retraites allemandes. Il concerne les frontaliers percevant des retraites mixtes. « Nous lutterons sans relâche pour son abrogation », prévient Arsène Schmitt.

Le comité a prévenu les retraités concernés, expliqué la marche à suivre pour contester « une iniquité flagrante de traitement. Au nom de quel principe de solidarité, des retraites privées, étrangères, devraient cotiser pour la dette sociale » et financer les cinq branches de la Sécurité sociale française, y compris vieillesse.

Il n'est pas exclu de saisir la Cour de justice européenne. « Rien ne nous a été donné, rien n'est tombé du ciel. Sans le comité de défense, sans la solidarité, nombre de contentieux n'auraient pas bougé. » Arsène Schmitt espère que l'association continuera à grossir ses rangs, pour peser un peu plus, « être les porte-parole de la lutte des classes ».

A. K.